

Greffé  
du Tribunal de Commerce de  
Poitiers  
24 Rue du Moulin à Vent  
86036 POITIERS, CEDEX  
- N° SIRET : 43247947500019 -  
- CODE APE 741 A -

**CERTIFICAT**  
**DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl DMS  
111 rue du Porteau  
86000 POITIERS

Dépôt effectué par :

ELRL LAMARQUE & Associés  
4 rue Darnet  
87000 LIMOGES

Numéro RCS : Poitiers B 482 395 308

<40276/2005B00284>

Pièces déposées le 11/12/2008

Numéro : 2804021

Acte sous seing privé du 15/09/2008  
- Cession de parts (ou Donation)

\*\*\*\*\* CECI N'EST PAS UNE FACTURE \*\*\*\*\*

Le Greffier,



## CONTRAT D'APPORT

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur **Philippe**, Christian, Patrick **SEVEGRAND**, né le 12 novembre 1969 à RENNES, gérant de société, demeurant 4, place du 8 Mai à LUSIGNAN 86600, marié sous le régime de la communauté légale le 9 Juillet 1994 avec Madame Isabelle CHEVALLIER, née le 14 juillet 1969 au MANS,

- Madame Isabelle CHEVALLIER, née le 14 juillet 1969 au MANS, demeurant 4, place du 8 Mai à LUSIGNAN 86600, mariée sous le régime de la communauté légale le 9 Juillet 1994 avec Monsieur Philippe SEVEGRAND, né le 12 novembre 1969 à RENNES,

*ci-après dénommés ensemble également « l'apporteur »  
D'une part,*

et

La société DSD HOLDING, SARL au Capital de 1000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, dont le siège social est 10, rue du Maréchal Brune, 19100 BRIVE LA GAILLARDE, immatriculée au R.C.S. de BRIVE LA GAILLARDE sous n° 499 203 099, représentée aux présentes par Monsieur Christophe DELOUCHE

*ci-après dénommée également « la société bénéficiaire »,  
D'autre part,*

### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### APPORT

Monsieur et Madame Philippe SEVEGRAND apportent à la société DSD HOLDING, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par son gérant Monsieur Christophe DELOUCHE es-qualités :

- 200 parts sociales de la société D.M.S, SARL au Capital de 5000 €, composé de 500 parts de 10 € chacune,  
soit la totalité des parts sociales numérotées de 301 à 500, leur appartenant en toute propriété dans cette société.

La dite société, constituée le 28 avril 2005 par acte sous seing privé enregistré le 16 mai 2005 à la recette de POITIERS SUD, dont le siège social est sis 111, rue du

IS C.1) PS

Porteau, 86000 POITIERS sous n°2005/384 case 36, immatriculée au R.C.S. de Poitiers sous numéro 482 395 308

a pour objet

- La mise à disposition à tous publics de salles de sport, gymnastique, relaxation, soins de corps, salle d'exposition de matériels,
- la location ou vente de matériel se rattachant directement ou indirectement à l'activité précitée et toutes activités annexes,

La dite société exploite actuellement deux établissements de mise à disposition de salle de sport et matériels 111, rue du Porteau à POITIERS et avenue du 8 mai 1945 à POITIERS; un autre établissement vient d'être créé à CLERMONT FERRAND et un quatrième est en cours de création à LIMOGES.

Le dit apport des 200 parts sociales de la société DMS est évalué à la valeur de 60 000 euros, au vu du rapport établi en date du 30 juillet 2008 par le Cabinet DARDILLAC EXPERTISE, 19, avenue de Landouge à LIMOGES 87100, Commissaire aux apports nommé par le Président du Tribunal de Commerce de BRIVE LA GAILLARDE par ordonnance en date du 6 juin 2008, qui restera annexé aux présentes, et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BRIVE le 8 août 2008, le tout conformément aux articles L 223-9 et L 223-33 du C. de commerce.

**Soit, valeur totale des biens apportés : 60 000 euros**

#### **ORIGINE DE PROPRIETE**

L'apporteur déclare que les parts sociales objet de l'apport, dépendant de la communauté existant entre les conjoints, ont été souscrites en totalité par Monsieur Philippe SEVEGRAND lors de la constitution de Société DMS le 28 avril 2005.

#### **DECLARATIONS DE L'APPORTEUR**

L'apporteur déclare :

- que la présente cession a fait l'objet d'un agrément de l'ensemble des associés par assemblée générale des associés de DMS en date du 5 mai 2008.
- qu'elles ne font l'objet d'aucun nantissement, privilège ou revendication, et que s'il s'en révélait, l'apporteur s'engage à en rapporter quittance et mainlevée dans le délai de 15 jours
- que les comptes des sociétés ont été régulièrement établis et déposés aux services fiscaux et pour la dernière fois ceux arrêtés au 31 décembre 2007

L'apporteur déclare en outre que rien dans sa situation juridique ne s'oppose à la libre disposition des parts sociales apportées et à la jouissance paisible de ces dernières par la société bénéficiaire, qui sera subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux dites parts à compter de l'entrée en jouissance.

PS 2 PS

## **DECLARATIONS DIVERSES**

- La présente cession sera signifiée à la Société par remise en dépôt au siège de la Société DMS d'un original de l'acte stipulant le présent apport, conformément à l'article L 221-14 du Code de Commerce.
- La gérance de ces sociétés n'est pas modifiée lors de la présente cession, toutes les pièces étant conservées au siège social de chacune des sociétés.

## **REMUNERATION DE L'APPORT**

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 60 000 €,

il sera attribué à Monsieur Philippe SEVEGRAND 6000 parts sociales nouvelles de la société DSD HOLDING d'une valeur unitaire de 10 €,  
Madame Isabelle Chevallier, épouse Philippe SEVEGRAND, renonce expressément à revendiquer la qualité d'associée au titre des parts apportées.

Les parts sociales émises seront entièrement libérées et seront émises à titre d'augmentation de capital.

Les parts sociales nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux parts sociales anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

## **DECLARATIONS FISCALES**

### **Déclarations générales**

Les parties déclarent que le capital de la société DSD HOLDING a été entièrement libéré, que la présente cession n'entraîne pas dissolution de la société et que la sociétés DSD HOLDING et D.M.S. sont soumises à l'impôt sur les sociétés et que la société dont les parts sont apportées n'est pas à prépondérance immobilière.

### **Déclarations relatives à l'enregistrement.**

L'apporteur déclare que l'apport ci-dessus décrit entre dans le cadre de l'article 810 I du Code Général des impôts et est exonéré du droit proportionnel d'enregistrement. L'apporteur déclare à toutes fins qu'il s'engage à conserver les titres reçus en contrepartie de l'apport pendant une durée de trois ans.

### **Affirmation de sincérité.**

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

DS 3 PS  
C.1)

### **Fiscalité des plus-values**

Les parties déclarent que l'apport de titres à la présente société ouvre droit au sursis d'imposition prévu par les articles 150 0 B et 150 O D 9 et 10 du Code Général des Impôts.

L'apporteur se déclare informé que l'imposition des plus values sera reportée de plein droit au moment où s'opérera la cession, le rachat, le remboursement ou l'annulation des nouveaux titres reçus.

### **CONDITION SUSPENSIVE – ENTREE EN JOUISSANCE**

Les présents apports sont consentis et acceptés sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société DSD HOLDING et de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, consécutive à l'apport.

La propriété et la jouissance des titres par la société bénéficiaire aura lieu à cette même date.

**Le présent accord serait nul et non avenue à cas de non réalisation de ces opérations avant le 31 décembre 2008.**

### **ATTRIBUTION DE JURIDICTION - ELECTION DE DOMICILE**

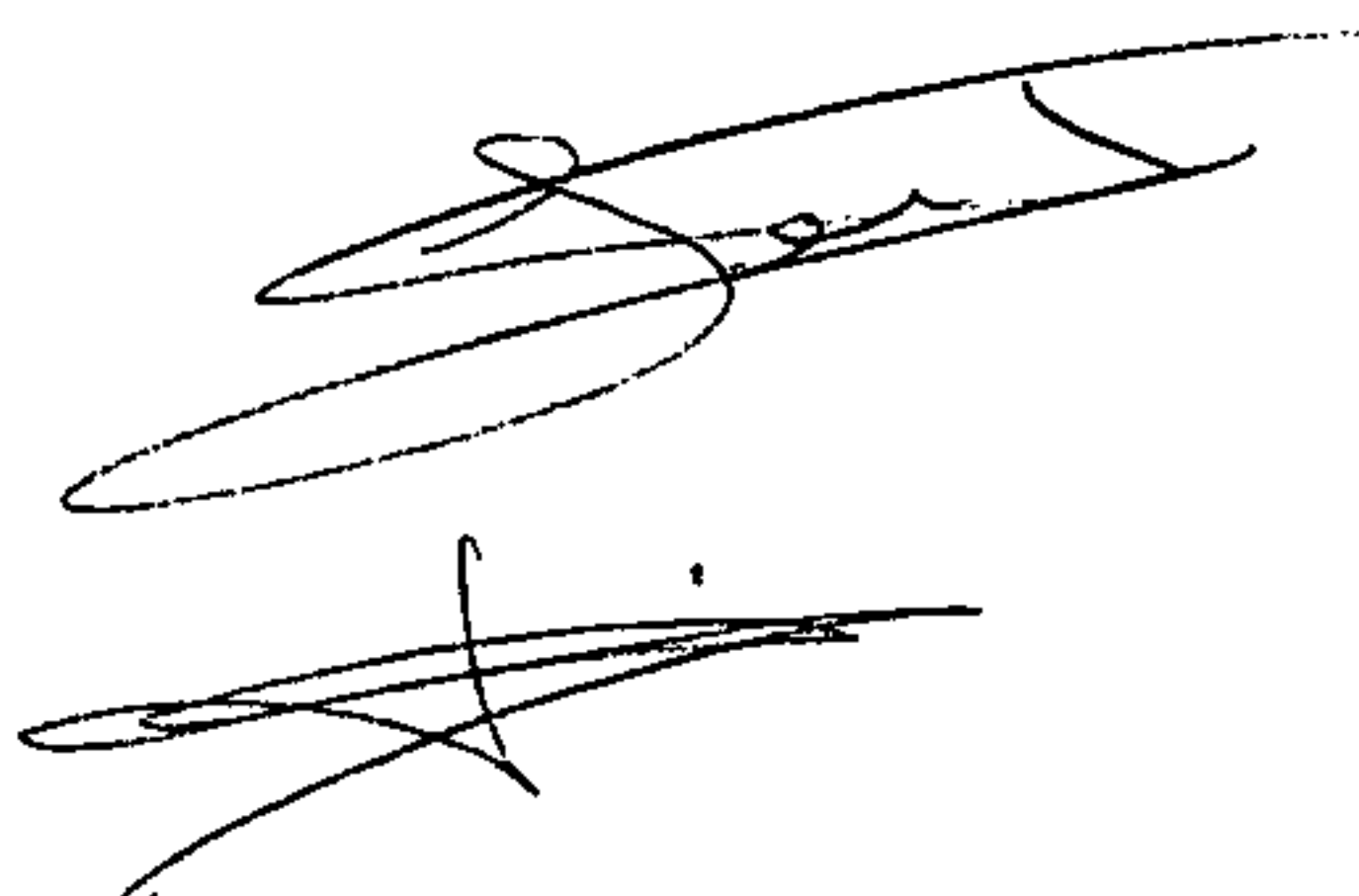
Pour toute difficulté pouvant survenir au sujet du présent acte et de ses suites, les parties attribuent compétence exclusive au Tribunal de commerce de Brive la Gaillarde.

### **FRAIS**

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la société bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

Fait à BRIVE LA GAILLARDE  
En 7 exemplaires  
Le 15 septembre 2008

**L'apporteur**



**La société bénéficiaire**

